

Renvoi au comité des Finance de l'annonce des administrateurs du directoire du district de Mortagne (Orne), concernant la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Finance de l'annonce des administrateurs du directoire du district de Mortagne (Orne), concernant la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 219;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17704_t1_0219_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019



pondance.

Persée (BY:)

La société populaire de Plaisance [Gers] se plaint de l'agiotage sur le papier monnoie, et demande que la circulation de la monnoie, le billon excepté, soit prohibée. Elle invite la Convention à rester à son poste, et la félicite sur ses travaux.

2

1

La séance est ouverte à 11 heures. Un secrétaire fait lecture de la corres-

Les administrateurs du directoire du

district de Mortagne, département de

l'Orne, annoncent à la Convention natio-

nale que, dans la première décade de ce

mois, 60 lots de biens d'émigrés, estimés

Insertion au bulletin et renvoi au co-

50740 L, ont été vendus 212000 L.

mité des Finances (1).

Mention honorable, et renvoi aux comités de Sûreté générale et des Finances (2).

3

La société populaire de Flavigny, département de la Côte-d'Or, dit que des factieux osent rivaliser avec la représentation nationale. De nouvelles conspirations, ajoute-t-elle, éclatent contre la souveraineté du peuple et la vie de ses représentans; elle jure la guerre aux factieux, aux intrigans, aux anarchistes; paix aux patriotes, aux citoyens vertueux.

Séance du 26 vendémiaire an III

(vendredi 17 octobre 1794)

Présidence de CAMBACÉRÈS

Mention honorable, insertion au bulle-

Extrait du registre des délibérations de la société populaire régénérée de Flavigny, du 10 vendémiaire an III] (4)

Un des membres chargés de rédiger une adresse à la Convention, en a fait lecture; elle a été adoptée à l'unanimité, ainsi qu'il suit.

[Copie de l'adresse de la société populaire de Flavigny à la Convention nationale, du 10 vendémiaire an III] (5)

Législateurs,

L'ambition et l'intrigue semblent vouloir vous dicter des loix; des factieux osent rivaliser avec la représentation nationale; de nouvelles considérations éclatent contre la souveraineté du Peuple, et la vie même de ses représentans. De pareils attentats doivent stimuler le zèle et la surveillance des sociétés populaires; nous devons vous demander la punition de leurs auteurs, et vous manifester nos principes.

Nous déclarons que nous traiterons comme ennemi de la République, quiconque osera attenter aux droits imprescriptibles de l'homme, à l'unité de la représentation nationale, et à l'exécution des loix qui émanent de votre sagesse; et que nous nous rallions uniquement autour de la Convention une et indivisible comme la République.

Nous nous en rapportons entièrement à votre sagesse et à votre énergie, pour porter les loix qui doivent assurer le triomphe de la République, et hâter la ruine de ses ennemis.

Nous bénissons votre décret qui substitue à la terreur inquisitoriale du règne de Robes-

⁽³⁾ P.-V., XLVII, 202.

⁽⁴⁾ C 322, pl. 1355, p. 2.

⁽⁵⁾ C 322, pl. 1355, p. 2.